



ARRÊTÉ

N° : 2026-44

Exécutoire le : 15 AVR. 2026

Publié / Notifié le : 15 AVR. 2026

Visé le : 15 AVR. 2026

ADMINISTRATION GENERALE

Arrêté portant délégation de signature à Monsieur Christophe TOUZEAU Directeur du Pôle Préservation et Valorisation des ressources

Le Président de Grand Lac,

- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 14 avril 2026, relatif à l'élection du Président de Grand Lac,
- Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature aux responsables de service,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de Grand Lac,

Considérant les fonctions exercées par Monsieur Christophe TOUZEAU, Directeur du Pôle Préservation et Valorisation des ressources de Grand Lac, impliquant une réelle autonomie de décision, des fonctions d'encadrement et des responsabilités,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur Christophe TOUZEAU est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer, dans le cadre de ses fonctions, les devis et les bons de commande liés aux accords-cadres nécessaires au bon fonctionnement du pôle Préservation et Valorisation des ressources dans la limite cumulative :

- De 10 000 € HT (inclus) par devis et par bon de commande,
- Du budget voté.

Sont notamment concernés, dans le cadre précité :

- Les commandes de fournitures nécessaires au fonctionnement du pôle,
- Les commandes de prestations nécessaires au fonctionnement du pôle,
- Les commandes de travaux nécessaires au fonctionnement du pôle.

Monsieur Christophe TOUZEAU est également délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer dans le cadre de ses fonctions :

- Les bons de commandes comptables,
- Les bordereaux d'envoi,
- Les ordres de missions et les états des frais de déplacement des agents relevant de sa responsabilité hiérarchique.

Cette délégation concerne les actes ne faisant pas déjà l'objet d'une délégation aux responsables du pôle Préservation et Valorisation des ressources, à savoir :

- Au responsable du service Bâtiments - Moyens généraux.
- À la responsable du service Eau potable,
- Au responsable d'exploitation du service Eau potable,
- Au responsable du service Assainissement,
- Au responsable du service Exploitation des stations d'épuration,
- À la responsable du service relations usagers du service des Eaux,
- À la responsable du service Travaux VRD,
- À la responsable du service Valorisation des déchets,
- Au responsable adjoint du service Valorisation des déchets, en charge des projets,
- Au responsable adjoint, en charge du service exploitation collecte et déploiement des CSE, du service Valorisation des déchets,
- À la responsable du pôle Prévention et sensibilisation du service Valorisation des déchets,
- À la responsable du pôle Déchets professionnels et spécifiques, du service Valorisation des déchets,
- À la responsable du pôle Déchetteries et Economie circulaire du service Valorisation des déchets

ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE EN L'ABSENCE DES RESPONSABLES

Monsieur Christophe TOUZEAU est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer, en leur absence, les actes confiés :

- Au responsable du service Bâtiments - Moyens généraux,
- À la responsable du service relations usagers du service des Eaux,
- À la responsable du service Travaux VRD.

Monsieur Christophe TOUZEAU est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer, en l'absence du responsable du service Assainissement et de la responsable du service Eau potable, les actes confiés en propre au responsable du service Assainissement.

Monsieur Christophe TOUZEAU est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer, en l'absence de la responsable du service Eau potable et du responsable du service Assainissement, les actes confiés en propre à la responsable du service Eau potable.

Monsieur Christophe TOUZEAU est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer, en l'absence des responsables cités ci-dessous, de la responsable du service Eau potable et du responsable du service Assainissement, les actes confiés :

- Au responsable d'exploitation du service Eau potable,
- Au responsable du service Exploitation des stations d'épuration,

Monsieur Christophe TOUZEAU est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité pour signer, en l'absence de la responsable du service Valorisation des déchets et du responsable Adjoint du service Valorisation des déchets, les actes confiés à la responsable du service Valorisation des déchets.

Monsieur Christophe TOUZEAU est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité pour signer, en l'absence du responsable adjoint du service Valorisation des déchets et de la responsable du service Valorisation des déchets, les actes confiés au responsable Adjoint du service Valorisation des déchets.

Monsieur Christophe TOUZEAU est également délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer, en l'absence des responsables cités ci-dessous, de la responsable du service Valorisation des déchets et du responsable Adjoint en charge des projets du service Valorisation des déchets, les actes confiés :

- Au responsable adjoint, en charge du service exploitation collecte et déploiement des CSE,
- À la responsable du pôle Prévention et sensibilisation,

- À la responsable du pôle Déchets professionnels et spécifiques,
- À la responsable du pôle Déchetteries et Economie circulaire.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- Le Receveur,
- M. Christophe TOUZEAU.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 15 avril 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du présent arrêté.

Notifié le : 15/04/2026

Signature de l'agent délégué :

A large, stylized blue ink signature is written over the line for the delegated agent's signature.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Arrêté 2026-44 portant délégation de signature à Monsieur Christophe TOUZEAU - Directeur du Pôle Préservation et Valorisation des ressources

Date de transmission de l'acte : 15/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 15/04/2026

Numéro de l'acte : ar771 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260415-ar771-AR

Date de décision : 15/04/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signature
5.5.2. Autres

